

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2008 A 20H30

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la séance 14, était excusé Monsieur FLANDIN Jean-Pierre (Pouvoir donné à Mademoiselle Christelle BAYLOT), sous la présidence de Monsieur Roland CHAREYRON en ouverture de séance.

Présents : Messieurs CHAREYRON, CHASTEL, SOULIGOUX, LAMAT, MISSONNIER, MOSNIER, TIXIER
Mesdames AUZAT, GROVEL, SABATIER, TIXIER A, TIXIER M.
Mesdemoiselles BAYLOT, ANDRE.

Secrétaire de Séance : ANDRE Sylviane.

En ouverture de séance, Monsieur Roland CHAREYRON souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et présente l'ordre du jour. Il explique également le report de la réunion prévue le 28 avril 2008 à ce jour en raison d'un cambriolage à la mairie (matériels informatiques principalement). De plus il précise que deux ordinateurs ont été achetés dans l'urgence pour l'élaboration de l'ordre du jour (Comptes administratifs 2007, approbation comptes de gestion 2007, budgets primitifs 2008...). La Mairie a été victime de quatre cambriolages au total.

Monsieur le Maire propose de désigner la secrétaire de séance, Melle ANDRE Sylviane se présente. Sa candidature est adoptée.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour « le déclassement du pont sur la RN 102 » suite à un courrier reçu du Préfet, le conseil municipal est d'accord pour cette délibération. Après lecture de la lettre, le pont deviendrait sous la responsabilité de la commune moyennant le versement d'une somme unique de 25 000.00 €uros. De plus, le projet que la déviation quatre voies passe en voie express est bien avancée et un tracé de délestage serait en cours pour la déviation des engins dits « lents » (tracteurs, moissonneuses et autres engins) en passant sur ce pont, entraînant donc une augmentation du trafic.

Après discussion, le conseil municipal serait contre cette décision, le coût de l'entretien du pont semblant beaucoup trop élevé pour la commune.

Monsieur Jean Benoît MOSNIER précise qu'une manifestation a déjà eu lieu quelques années auparavant concernant ce circuit de délestage et que de plus en plus d'engins passeront par Vieille Brioude.

Monsieur le Maire précise que suite à notre avis défavorable, le dossier serait traité par le Conseil d'Etat.

Le conseil accepte à l'unanimité de délibérer en indiquant sa très forte opposition à la proposition du préfet. Le Maire se rapprochera de Mr Jean Benoît MOSNIER pour finaliser la rédaction de la délibération.

SIGNATURES DES DELIBERATIONS :

Les membres du conseil municipal procèdent aux signatures des registres concernant :

- L'élection du Maire et de ses Adjoints
- L'indemnité du Maire et de ses Adjoints
- Le choix des membres de la commission d'appel d'offres
- La nomination des délégués aux différentes commissions.

Et faisant suite à la décision et à la mise en place lors de la réunion du 21 mars 2008 à 20H30.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

Melle BAYLOT donne le détail par chapitre avec le montant prévisionnel inscrit et le montant des réalisations.

Mme SALAT procède de façon identique pour les documents relatifs à l'assainissement et au Lotissement le Coteau.

Monsieur Le Maire tient à remercier Madame SALAT pour le gros travail effectué.

Madame SALAT précise que tous les documents sont consultables en mairie.

Compte Administratif de la Commune

Section Fonctionnement

Dépenses	430 361.03
Recettes	701 577.30

Section Investissement

Dépenses	480 730.01
Recettes	518 671.26

Compte Administratif Assainissement

Section Fonctionnement

Dépenses	25 748.67
Recettes	31 345.00

Section Investissement

Dépenses	18 837.05
Recettes	13 797.83

Compte Administratif Lotissement le Coteau

Section Fonctionnement

Dépenses	89 696.97
Recettes	99 565.93

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur MISSONNIER fait procéder au vote

Abstentions 5

Pour 9

COMPTES DE GESTION 2007

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un document réalisé par la Perception, il retrace les opérations comptables de l'année écoulée. Il s'agit du principe « de la double tenue » des comptes (Mairie et Perception).

Les trois états concernent la Commune, l'assainissement et le Lotissement le Coteau.

Après une concertation avec le Percepteur, il s'est avéré que ces trois documents étaient bien strictement identiques aux comptes administratifs établis en Mairie, que ce soit au niveau des imputations comptables que des montants.

Ces documents restent en Mairie mais ils sont consultables. Monsieur le Maire propose de porter ces documents à la connaissance des membres présents lors d'un tour de table.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur MISSONNIER fait procéder au vote

Abstentions 5
Pour 9

FIXATION TAUX D'IMPOSITIONS

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux d'impositions pour 2008, à savoir :

Taxe d'habitation 8.31	Moyenne Départementale 10.91	Moyenne Nationale 14.48
Taxe foncière bâti 9.59	Moyenne Départementale 17.66	Moyenne Nationale 18.60
Taxe foncière non bâti 89.99	Moyenne Départementale 63.22	Moyenne Nationale 44.43

Au vu de ces taux d'imposition et du fait de l'augmentation des bases d'impositions le produit fiscal serait de 250 930 euros pour 2008.

Monsieur le Maire soumet au vote ces propositions.

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle BAYLOT pour l'affectation des résultats du Compte Administratif de la *Commune*.

Section Fonctionnement

Excédent de 271 216.27 affecté pour :

- 231 824.57 en recettes d'investissement 2008
- 39 391.70 en recettes de fonctionnement 2008

Section Investissement

Excédent de 37 941.23 affecté en recettes d'investissement 2008

Madame SALAT donne ensuite les résultats des comptes administratifs suivants :

Assainissement

Section Fonctionnement

Excédent de 5 596.33 affecté en recettes d'investissement 2008

Section Investissement

Déficit de 5 039.22 imputé en dépenses d'investissement 2008

Lotissement le Coteau

Section Fonctionnement

Excédent de 9 868.96 affecté en recettes de fonctionnement 2008

BUDGET 2008

Monsieur le Maire donne la parole à mademoiselle BAYLOT qui énumère les montants proposés pour chaque chapitre.

Budget de la Commune

Section Fonctionnement

Dépenses & Recettes 689 957.52

Section Investissement

Dépenses & Recettes 634 773.16

Un investissement est prévu concernant l'achat d'un tracteur agricole et d'un tracteur pelouse.

Mr TIXIER René demande si des propositions ont été faites concernant cet achat.

Mr LAMAT Franck informe que trois propositions de fournisseurs locaux sont réalisées.

Melle BAYLOT Christelle précise que l'achat d'un ordinateur est prévu pour l'école.

Monsieur le Maire annonce que de jeunes enfants sont venus le rencontrer en mairie, et que leur souhait serait la réalisation d'un skate parc.

Me SABATIER parle d'un manque de terrains sportifs pour les jeunes, comme un terrain de basket par exemple.

Me TIXIER M précise que l'unique terrain de tennis se situe à Cap Vacances.

Me SABATIER demande si l'ancien terrain des chevaux appartient à la commune : Non il appartient à la Communauté de Communes).

Monsieur le Maire précise qu'un projet de parcours de santé est en cours entre la Bageasse et la Roche Dragon.

Mr SOULIGOUX précise que la communication avec les jeunes avait été proposée mais aucun n'était présent aux réunions, un conseil municipal de jeunes leur avait été suggéré mais il n'avait pas abouti.

Monsieur le Maire précise qu'une association de jeunes 18/20 Ans est en cours de réalisation (réunions réalisées entre eux) et que leur motivation est présente pour l'organisation de la Fête Patronale (bal du samedi et jeux inter-villages).

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière serait proposée pour cette association des jeunes.

Concernant le budget investissement, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un plan de nettoyage des fossés.

Me SABATIER signale un manque de visibilité au carrefour et une vitesse excessive des véhicules sur le chemin des Pierrailles.

Mademoiselle BAYLOT laisse la parole à Madame SALAT pour la présentation des autres budgets

Budget Assainissement

Section Fonctionnement

Dépenses & Recettes 30 850.00

Section Investissement

Dépenses & Recettes 317 277.73

Concernant le budget assainissement, Mr CHASTEL Patrice informe que des travaux sont à réaliser pour le silo à boues.

Monsieur le Maire informe d'un problème d'épuration des eaux usées sur le village de Dintillat.

Mr CHASTEL Patrice précise que le silo à boues actuel à une capacité de 55m³ et que 350 m³ sont prévus avec un regard ainsi qu'un dégazage. D'où la contrainte de vider le silo de façon régulière en respectant les saisons et les périodes imposées.

Mr CHASTEL Patrice précise qu'un appel d'offres est en cours et que les travaux seraient subventionnés aux environs de 70 %. Le montant de ce projet s'élève à 215 000 €uros.

Après étude des appels d'offres, Mr le Maire procède au vote pour le choix de l'entreprise. La Société EBL (préférence de la DDA) est retenue.

Adopté à l'unanimité.

Budget le Coteau

Section Fonctionnement

Dépenses & Recettes 128 053.96

Section Investissement

Dépenses & Recettes 97 834.00

Monsieur le Maire soumet au vote l'ensemble de ces propositions budgétaires.

Adopté à l'unanimité

Les membres du conseil municipal procèdent aux signatures des registres de la commune, de l'assainissement, et du lotissement le Coteau.

SUBVENTIONS :

Mr SOULIGOUX précise que des rencontres avec les différentes associations de la commune ont commencé et donne le montant alloué à chacune.

- Chasseurs : 150 €uros
- Foot : 900 Euros
- Familles Rurales : 250 + 100 = 350 €uros
- Joyeux Lurons : 150 €uros
- Musée et Pied de Vigne : 400 €uros
- Pétanque : 500 Euros
- Club Sainte Anne : 250 €uros
- Jumelage : 1100 €uros
- GMD : 450 €uros
- Temps Danses : 300 €uros

Me SABATIER souhaite une explication sur les choix des montants de ces subventions.

Mr SOULIGOUX précise que ces montants sont basés par rapport à l'année dernière, et qu'une augmentation générale a été accordée aux différentes associations soit une hausse de plus de 56 % en moyenne.

Me TIXIER M précise que le montant alloué semble insuffisant pour l'association Familles Rurales.

Mr SOULIGOUX précise qu'une marge financière est conservée.

Me SABATIER demande pourquoi le montant de la subvention de l'association Jumelage est passé de 300 €uros en 2007 à 1100 €uros en 2008.

Mr SOULIGOUX précise que cette année c'est la commune qui reçoit la délégation du Comité de Jumelage de Portiragnes, d'où cette augmentation.

Mr le Maire précise qu'aucune subvention n'a été attribuée aux jeunes, mais qu'une possibilité est toujours envisageable, il précise également que la subvention de l'association des Chasseurs est modérément réduite en raison de la prévision de construction d'un local.

Me TIXIER M précise que le montant alloué à l'association Familles Rurales reste toujours faible. Monsieur le Maire propose 100 Euros supplémentaires pour Familles Rurales.

Mr SOULIGOUX Eric précise que le montant de 500 €uros alloué à l'association Pétanque est justifié par le paiement de l'électricité dans le local communal.

Mr le Maire précise que si le projet d'association des jeunes se concrétise, la possibilité de remettre le local à la disposition des jeunes peut être envisagée.

Suite à la demande écrite de la SPA, une subvention de 100 €uros est accordée.

Suite à la demande écrite de la Chambre d'Agriculture pour la collecte des déchets plastiques une subvention de 50 €uros est accordée.

Mr le Maire Procède au vote.

Adopté l'unanimité

Suite à une demande de subvention écrite de la FGDON (destruction des campagnols) pour la somme de 227 €uros. Après délibération, Mr le Maire procède au vote.

Contre : 15

Rejeté à l'unanimité.

Projet à réfléchir sur l'année prochaine.

FORMATIONS DES ELUS :

Mr le Maire informe qu'il est obligatoire de prévoir des crédits pour la formation des élus. C'est pourquoi une somme de 1000 Euros est inscrite au budget. Il s'engage à diffuser à tous les conseillers les propositions qu'il recevra des différents organismes de formation. De plus l'association des Maires située au Puy en Velay organise des formations gratuites destinées aux élus.

Adopté à l'unanimité

CCB - COMMUNICATION DES CHARGES A TRANSFERER :

Pour le versement à la Communauté de Communes un membre du conseil municipal doit être élu.

Mr le Maire propose la candidature de Mlle BAYLOT Christelle et procède au vote.

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS :

La Communauté de Communes demande le changement de statuts afin de porter le nombre de vice-présidents à 6 et le nombre de membres à 15. Le vote des statuts est obligatoire par la commune.

Adopté à l'unanimité.

INDEMNITE COMPTABLE DU TRESOR :

Mr le Maire procède au vote concernant l'indemnité comptable à allouer au receveur du trésor public il propose d'appliquer un taux de 100 % (444 €uros versé en 2007)

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION SCOLARISATION ELEVES EN CLIS :

Mr le Maire procède au vote concernant la participation à la scolarisation des élèves pour un montant de 30 €uros.

Adopté à l'unanimité.

ADHESION GROUPEMENT COMMANDES CDGFPT 43 - CONVENTION :

Mr le Maire procède au vote concernant l'adhésion aux marchés publics et à la signature de la convention de la plateforme de dématérialisation des marchés.

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION 1 MEMBRE CAISSE DES ECOLES :

Monsieur le Maire propose le remplacement de Mr Georges MISSONNIER par Melle Christelle BAYLOT car il s'agit d'un de ses rôles propres dans ses attributions d'adjoint.

Adopté à l'unanimité

DESIGNATION 1 MEMBRE SUPPLEMENTAIRE AU CCAS

Monsieur le Maire précise que 6 membres extérieurs ont été proposés par les associations habilitées. Il faut donc qu'un membre titulaire supplémentaire du conseil municipal soit désigné pour être en conformité avec les statuts, car actuellement il y a

5 Titulaires : Melle BAYLOT Christelle, Me AUZAT Janine, Me TIXIER Agnès,
Mr MISSONNIER Georges, Melle ANDRE Sylviane

6 Membres Extérieurs : Me MOSNIER Françoise, Mr BISCARRAT Jean,
Me SOULIGOUX Florence, Me MATHIEU, Me ALDON
Mr GIRARD Pierre

Mr le Maire propose le poste à Me GROVEL Corinne.

Me GROVEL Corinne précise qu'il était prévu de ne rien accepter d'un commun accord entre les 5 membres de l'opposition.

Me SABATIER précise qu'il reste seulement 1 place au CCAS et rien d'autres.

Mr le Maire rappelle le refus de ces 5 membres d'assister aux commissions malgré les propositions lors de la dernière réunion.

Suspension de séance de 10 minutes pour les 5 membres de l'opposition afin qu'ils se concertent pour l'acceptation éventuelle du poste au CCAS.

Mr le Maire demande à nouveau Me GROVEL Corinne sa décision concernant ce poste.

Me GROVEL Corinne refuse la proposition.

Mr le Maire propose la candidature de Mr FLANDIN Jean Pierre et procède au vote.

Abstentions : 5

Pour : 10

DESIGNATION D'UN CHARGE DE LA DEFENSE :

Mr le Maire propose le poste à Mr MOSNIER Jean Benoît.

Après refus, Mr le Maire propose la candidature de Mr LAMAT Franck et procède au vote.

Abstentions : 5

Pour : 10

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS :

Le conseil doit proposer 12 commissaires titulaires, dont 1 personne extérieure à la commune (6 seront choisis par les impôts) et 12 suppléants (6 seront choisis par les impôts)

12 Titulaires : Mr ROUSSET Jean - Mr TIXIER Jean Louis - Mr SOULIER Marcel

Mr CLAUZIER Georges - Mr BOYER Léonce - Mr AMADUBLE Marcel

Mr DONAIRE Antoine - CARLIER Monique née LEMETTRE - EYMARD René-VARENNE Pierre - TIXIER Christian - FAYT Daniel (extérieur)

12 Suppléants: Mr COLE Didier - Mr CONIL Daniel - Mr LHOMENEDE Alain -

Mr PAUC GILLES - Mr GIRARD Pierre - Mr CHAPAVEIRE Daniel - SEQUEIRA David - MATHIEU Roger - CHARBONNEL Christine née ROUSSEL - CUBIZOLLES Thierry - JOUVHOMME Christiane née FLOTTE - PIROUX Gilbert (extérieur)

Adopté à l'unanimité.

PARCOURS DE SANTE :

Prévu entre la Bageasse et la Roche Dragon, en concertation avec la communauté de communes.

Au préalable, il faut réaliser une vérification par un organisme agréé.

Mr le Maire précise que de deux devis sont en cours pour l'étude de l'installation.

SOCOTEC : 538.20 €uros TTC

APAVE : 650.00 €uros HT

A l'unanimité, le conseil décide de confier la vérification à l'entreprise moins disante.

ACHAT PETIT MATERIEL :

Mr le Maire propose l'achat de tables et de chaises pour l'école, ainsi qu'un taille haies sur perche pour le musée de la vigne et procède au vote

Adopté à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Mr CHASTEL Patrice précise que 4 ventes sont proposées à la commune.

* 3 Ventes Terrains Bâtiments de l'entreprise CAILLAUD BOURLEYRE.

Mr MOSNIER Jean Benoît demande si les terrains conviendraient pour des salles éventuelles.
Mr LAMAT Franck précise la présence d'un droit de passage sur ces terrains.
Mr le Maire procède au vote.

Contre : 15

Rejeté à l'unanimité.

- 1 Vente Maison habitation Quartier Marand (Ancienne Maison GARNIER)

Mr TIXIER René précise que la toiture est neuve.

Mr MOSNIER Jean Benoît demande si cet achat conviendrait pour un local chasseurs.

Mr CHASTEL Patrice précise d'un problème de stationnement pour les véhicules des chasseurs.

Mr le Maire procède au vote

Contre : 15

Rejeté à l'unanimité.

ADMISSION EN NON VALEUR :

Mr le Maire informe d'un non-paiement d'assainissement de 143.92 €uros et de 9.24 €uros.

Mr le Maire procède au vote.

Adopté à l'unanimité

DELEGATIONS AU MAIRE :

Attribuées au Maire pendant la période de son mandat :

- Décision des marchés selon un seuil et en respectant un battement de 5 %
- Réalisation des emprunts selon le budget
- Signature de contrats d'assurances, ventes de concessions au cimetière.
- Encaissement des dons et des legs
- Vente de matériels pour un montant inférieur à 4600 €uros
- Fixation des rémunérations (honoraires, avocats)
- L'autorisation de dire non pour des achats immobiliers, au cas contraire si réponse positive, obligation de l'avis du conseil municipal.
- Intenter des actions en justice pour défendre la commune.

Après chaque délibération, Mr le Maire procède au vote

Adopté à l'unanimité

REDEVANCE GAZ :

Redevance perçue par le réseau de canalisation gaz sur le domaine public, le taux est fixé à 0.035. Soit $0.035 \times 9818 \text{ Mètres} + 100 \text{ €uros}$. Mr le Maire propose d'appliquer le taux de 100 % et procède au vote.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr CHASTEL Patrice précise que des pierres sont tombées sur le flanc du pont de la Léproserie et que la voûte pourrait s'écrouler.
- Mr Le Maire précise qu'une demande de goudronnage a été demandée pour le chemin entre Costes Cirgues et le Monteil - Mr MOSNIER répond que le goudronnage n'est peut être pas nécessaire mais qu'une remise en état serait utile.
- Mr le Maire précise que des devis sont en cours pour l'achat d'une alarme pour la mairie suite au cambriolage.
- Mr le Maire informe de la commémoration de l'Armistice, prévue le 08/05/08 à 11H30 et il invite les membres du conseil à y participer.
- Mr MOSNIER précise que le mur de soutien appartenant à la commune s'écroule suite à une information donnée par Mr LALLEE
- Mr MOSNIER précise qu'un abri bus serait nécessaire à Costes Cirgues.
- Mr TIXIER demande l'évolution de la remise en état du chemin du moulin (détruit par la Sté ESCOT). Mr CHASTEL précise qu'un courrier de mise en demeure d'effectuer les travaux a été envoyé.
- Me TIXIER M précise que l'accès à la boulangerie est difficile en raison de la présence de chaises et tables sur le trottoir. Mr Le Maire précise que la direction des services Vétérinaires est informée et qu'une commission de sécurité doit avoir lieu le 21.05.08, et en cas d'avis défavorable de cette commission un arrêté de fermeture serait pris.
- Me SABATIER demande le planning des prochaines réunions du conseil municipal - Mr Le Maire précise que les prochaines réunions auront lieu dans la mesure du possible les derniers lundis de chaque mois pair (soit la prochaine le lundi 30 juin 2008).
- Me TIXIER A précise que sur le pont qui traverse la déviation, la chute d'un enfant est possible entre la pile et la barrière - Mr LAMAT précise que ces installations sont effectuées sur le même concept. Mr le Maire précise que ce problème sera signalé à la DDE.
- Mr MISSONNIER précise que suite à la réunion du SMAT, Mr Guy VISSAC est élu Président.
- Mr MISSONNIER précise qu'une buse est obstruée sur la route de Védrines.
- Me TIXIER Agnès précise que suite à la réunion du syndicat d'électrification, une personne de la commune devait être élue et qu'elle avait posé sa candidature.
- Mr CHASTEL précise que suite à la réunion du syndicat des eaux avec Mr le Maire, Mr PEYROUX a été réélu.

La Séance est levée à 0h40

